



# Appel à projet pour l'animation du village de Kerhinet et de l'île de Fédrun

Ateliers

Formations

Balades

Contes

Stages

Démonstrations de savoir-faire

Conférences

Spectacles



Parc  
naturel  
régional  
de Brière

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI



# Sommaire

1. L'objectif de l'appel à projet.....	3
1.1. Le contexte .....	3
1.2. Les objectifs de l'appel à projets .....	3
1.3. Les résultats attendus .....	3
1.4. Les sites d'accueil des animations.....	3
2. 3. Les types d'animations possibles .....	4
3. Les porteurs de projet .....	5
3.1. Qui peut présenter un projet ? .....	5
3.2. Les attentes du Parc vis-à-vis des porteurs de projet .....	5
4. L'accompagnement du Parc aux porteurs des projets.....	6
4.1. Communication et commercialisation .....	6
4.2. Les conditions d'occupation des lieux.....	6
5. Dépôts et sélection des Projets.....	7
5.1. Sélection des projets .....	7
5.2. Calendrier de l'appel à projet.....	7
6. Annexe 1- Le village de Kerhinet et les espaces et locaux proposés .....	8
7. Annexe 2- L'île de Fédrun et les locaux proposés .....	10
8. Annexe 3 : Principes de sécurité des animations.....	11
8.1. Principes généraux à toutes les animations.....	11
8.2. Animations en plein air ne nécessitant pas d'aménagement.....	11
8.3. Rappel des règles de base de l'animation en plein air : .....	11
8.4. Animations en salle .....	12
8.5. Expositions.....	13
9. Annexe 4 : Contenu du dossier de candidature .....	14
9.1. Descriptif du projet .....	14
9.2. Références des porteurs de projet.....	15
9.3. Contacts pour vous aider à répondre à l'appel d'offre .....	15

## **1.L'objectif de l'appel à projet**

---

### **1.1. Le contexte**

Le Parc naturel régional de Brière a plus de 40 ans d'existence, mais il se dote d'une nouvelle charte et de nouvelles ambitions.

L'objectif aujourd'hui est de conforter la dynamique de développement durable sur le territoire : Protection de l'environnement, sensibilisation, innovation, proximité, partage, éducation, économie sociale et solidaire, culture...

Il s'agit également de rendre lisible, visible, compréhensible et accessible cette démarche auprès des acteurs locaux, mais aussi et surtout auprès des habitants du Parc au travers d'une offre structurée, qualifiée, et diversifiée.

### **1.2. Les objectifs de l'appel à projets**

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière souhaite conforter le village de Kerhinet en tant que lieu d'échange, d'écoute, de diffusion et de transmission des connaissances. Dans une logique d'équilibre territorial, il souhaite également initier le développement d'animations sur l'île de Fédrun.

Pour cela, il invite toutes les personnes, entreprises et associations, désireuses de s'impliquer auprès des habitants et visiteurs du Parc naturel régional à proposer des projets. Le Syndicat mixte du Parc soutiendra la mise en œuvre de ceux retenus dans le cadre d'un partenariat.

### **1.3. Les résultats attendus**

Les animations proposées devront participer :

- à l'appropriation des valeurs que défend le Parc au travers une culture commune ;
- à une meilleure compréhension, transmission et valorisation de l'esprit, du sens autour du Développement durable ;
- au développement de l'animation locale de la démarche auprès des acteurs du territoire ;
- à la valorisation du village de Kerhinet, de l'île de Fédrun et du territoire à travers des activités accessibles au plus large public

### **1.4. Les sites d'accueil des animations**

Le village de Kerhinet et l'île de Fédrun accueillent les principaux équipements du Syndicat mixte du Parc. Le village de Kerhinet abrite notamment la Maison du Parc et le Centre d'Education au Territoire. Le Centre administratif du Parc, son centre de documentation et la Maison de la Mariée se situent quant-à-eux sur l'île de Fédrun.

Les deux sites et les équipements dont ils disposent sont décrits en annexe 1 et 2.

## ***2.3. Les types d'animations possibles***

---

Les porteurs de projet sont invités à présenter un ou des projets d'animation se déroulant au cours de l'année 2014 et jusqu'au printemps 2015.

Les prestations proposées s'articuleront autour de thèmes contribuant à faire connaître les patrimoines naturels, paysagers, historiques et/ou culturels du Parc naturel régional de Brière et pourront par exemple être :

- des ateliers ou des démonstrations des savoir-faire locaux
- des conférences, débats, diaporama
- veillée, contes,...
- des expositions pédagogiques et/ou artistiques
- des balades commentées, contées, naturalistes, lecture de paysage...
- des stages, formation à la journée ou sur plusieurs jours avec ou sans hébergement
- des petits spectacles (théâtre, contes, marionnettes, musique...)
- une journée thématique

Le Syndicat mixte du Parc souhaite s'adresser à un large public : familles, adultes, enfants, personnes en situation de handicap...

Les animations proposées peuvent être soit gratuites, soit payantes pour les participants.

Des interventions éducatives et des événements de type "journées ou semaines thématiques", notamment dans le domaine du développement durable, pourront également être proposées dans le cadre d'une démarche co-construite avec le Centre d'Education au Territoire.

Ne peuvent pas être proposées :

- des animations à caractère strictement sportif, touristique ou commercial ;
- des animations culturelles ou artistiques, sans aucun lien avec le Parc naturel régional ;
- des conférences, débats, expositions qui présentent un caractère militant, politique ou religieux.

## **3. Les porteurs de projet**

---

### **3.1. Qui peut présenter un projet ?**

Toutes personnes physiques ou morales qui se reconnaissent dans les valeurs du Parc naturel régional de Brière et qui souhaitent partager leurs connaissances, savoir-faire avec les habitants et visiteurs.

Pour tous les types d'animations, le porteur de projet doit :

- être compétent sur la thématique proposée, soit professionnellement, soit de notoriété
- être en capacité d'apporter les conditions de sécurité requise liées à son animation
- être assuré en responsabilité civile
- en cas de prestation payante, se conformer à la réglementation fiscale en vigueur

### **3.2. Les attentes du Parc vis-à-vis des porteurs de projet**

#### **• Encadrement des animations**

Les animations sont menées sous la responsabilité exclusive du porteur de projet. Ce dernier s'engage à respecter les principes de sécurité des animations précisés dans l'annexe 3.

#### **• Conditions financières**

Les propositions d'animations payantes sont envisageables , le montant de la prestation doit être en relation avec l'animation proposée.

La réservation et les paiements sont effectuées obligatoirement auprès de la maison du Parc qui reverse le montant des participations à la fin de l'animation.

#### **• Démarche qualité**

L'animation proposée s'inscrit dans le cadre d'une programmation du Parc naturel régional de Brière, avec son soutien et l'utilisation de son image.

Afin de garantir le bon déroulement des animations et la qualité de leur contenu, une démarche qualité est mise en œuvre :

- les participants sont systématiquement invités à la fin de l'animation à donner leur avis sur le site internet du Parc ;
- le porteur de projet s'engage à transmettre une fiche bilan dès l'animation terminée.

Des personnes « témoins » peuvent être commanditées par le Parc naturel régional pour participer à des animations.

## **4.L'accompagnement du Parc aux porteurs des projets**

L'acceptation du projet se traduira par la signature d'une convention de partenariat entre le Syndicat mixte du Parc et le candidat. Celle-ci décrira précisément l'initiative retenue ainsi que les conditions de sa réalisation.

Le Parc naturel régional n'apporte aucune contribution financière au projet, mais facilite sa réalisation à travers les actions proposées ci-dessous. Dans le cas de la recherche d'un équilibre financier des animations proposées, le porteur de projet doit rechercher des partenariats complémentaires ou proposer une prestation payante pour les participants.

### **4.1. Communication et commercialisation**

Le Parc naturel régional s'engage à assurer la promotion des animations retenues dans le cadre d'un programme global d'animations.

Les projets retenus bénéficieront ainsi :

- du réseau de communication du Syndicat mixte du Parc (presse, newsletter, site internet, ensemble des partenaires du Syndicat mixte...)
- de la charte graphique dédiée aux "rendez-vous de Kerhinet" pour les supports de communication autour de l'animation exclusivement
- de l'accueil téléphonique de la Maison du Parc pour l'information et les réservations

A noter cependant que la communication autour de l'animation du projet ne doit pas seulement être limitée à la seule action du syndicat mixte du Parc, le prestataire doit également s'engager à communiquer auprès de l'ensemble de son réseau.

Le syndicat mixte du Parc naturel régional disposera des droits d'utilisation des images pour tous les supports, tant gratuits que payants, qu'il édite ou coédite.

Le Parc met en place un système de réservations en partenariat avec l'Office de tourisme de Brière basé à la Maison du Parc du village de Kerhinet.

### **4.2. Les conditions d'occupation des lieux**

Le Parc met gratuitement à disposition des porteurs de projets retenus les locaux ou espace de plein air nécessaires aux animations proposées (Voir en annexes 1 et 2 le descriptif des locaux).

Les projets proposés devront impérativement respecter les capacités maximales d'accueil des locaux, et donc prévoir une réservation préalable.

La mise à disposition gratuite des locaux est effectuée sous réserve du dépôt d'une caution, de la réalisation d'un état des lieux, et de la validation des règles d'usage des lieux, matériels et équipements mis à disposition.

Pour les projets de stage ou d'animation utilisant les hébergements, le porteur de projet aura à sa charge une contribution forfaitaire correspondant à la réalisation d'une prestation de ménage en sortie, de la location de la literie et de la consommation des fluides.

## 5. Dépôts et sélection des Projets

---

Les projets seront impérativement présentés conformément à la fiche proposée en annexe 4.

### 5.1. Sélection des projets

Un jury sera constitué pour sélectionner les projets pouvant bénéficier du partenariat. Il sera composé de membres élus et techniques du Pôle Vie du Territoire.

Les projets seront sélectionnés sur la base des critères suivants :

- qualité du projet présenté : technique, organisationnelle, pédagogique et intérêt global de l'animation ;
- contribution du projet à la mise en œuvre de la charte du Parc;
- références du porteur de projet et des intervenants ;
- adéquation du projet au regard des moyens mis à disposition et du calendrier global de la programmation ;
- pour les projets ayant une prestation payante ou non bénévole, équilibre budgétaire du projet et adéquation des prix avec le contenu de la prestation.

Le jury n'est pas dans l'obligation de motiver les raisons de son choix, en répondant à cet appel à projet, les porteurs de projet s'engagent à ne faire aucun recours concernant les décisions.

### 5.2. Calendrier de l'appel à projet

Le jury se réunira à trois reprises.

Les candidatures pourront être reçues successivement selon le calendrier suivant :

Date limite de réception	Animation se déroulant
26/02/14	A partir du 1 <sup>er</sup> mars
15/05/14	A partir du 1 <sup>er</sup> juillet
8/09/14	A partir du 1 <sup>er</sup> octobre 2014 et jusqu'au 28 février 2015

- **Envoi :**

Les candidatures pourront être envoyées par voie postale ou par courriel à :

M. le Président du Parc naturel régional de Brière

Appel à projets « Animations »

214 rue du Chef de l'île – Ile de Fédrun

44720 SAINT JOACHIM

Courriel : [info@parc-naturel-briere.fr](mailto:info@parc-naturel-briere.fr)

## **6. Annexe 1- Le village de Kerhinet et les espaces et locaux proposés**

---

### **• Le village de Kerhinet**

Pour préserver l'habitat du village laissé à l'abandon entre 1900 et 1950, l'Etat inscrit, le 13 mars 1967, Kerhinet à l'inventaire des sites naturels. Le village est en ruine à plus de 60%.

En 1975, ce village de 18 chaumières est racheté par le syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière dans le but de le restaurer afin de préserver l'habitat des terres. Sa restauration se termine dans les années 80.

Outre la prise en charge du bâti, le Parc a aussi veillé aux zones de culture et bocagère abandonnées. C'est pourquoi, plus de 46 greffes de pommiers locaux ont été réalisées en 1979.

Aujourd'hui, Kerhinet c'est:

- Près de 150.000 visiteurs par an.
- Une Maison du Parc qui accueille et informe les visiteurs toute l'année, comprenant un espace dédié à la présentation du territoire.
- Des activités d'éducation et de sensibilisation à l'environnement de qualité dans une optique de développement durable. Près de 1000 élèves du territoire viennent, chaque année, comprendre par l'action les enjeux liés à la préservation des milieux et de leur biodiversité.
- Un accueil de partenaires, scientifiques, artistes, stagiaires...
- Une auberge comprenant un restaurant et 6 chambres.
- Une chaumière des saveurs et de l'artisanat présentant un large choix d'objets et de produits artisanaux.
- Tous les jeudis d'été, un marché du terroir de 9h à 18h.

### **• Les espaces mis à disposition dans le village**

Un certain nombre d'espaces intérieurs et extérieurs sont proposés pour l'organisation des animations :

- La chaumière de la Catiche comprenant une salle d'exposition en rez-de-chaussée de 23 m<sup>2</sup> (murs avec cimaises) et en extérieur un jardinet avec un grand chêne équipé d'une sonorisation pour la diffusion de contes, histoires, musiques d'ambiance...
- Le Centre d'Education au Territoire, comprenant deux salles de réunion : à l'étage une salle équipée d'un vidéoprojecteur et sonorisation (capacité maximale 60 personnes debout), au rez-de-chaussée deux salles modulaires (capacité totale 55 personnes debout) avec vidéo projecteur et connexion internet. Jardinet extérieur clos.
- Le gîte des écoliers comprenant : une salle de restauration ou d'animation avec cheminée de capacité maximale 59 personnes debout), une cuisine équipée pour la liaison froide avec four et deux grands réfrigérateurs. Un projet de petite restauration valorisant les produits locaux est en cours de définition sur ce lieu et devrait être mis en place au printemps.
- Hébergements : gîte de 11 couchages répartis en 3 chambrées, 4 studios. Au total 15 places
- Divers espaces extérieurs : verger, chemins creux, lavoir, 2 fours à pains... des animaux (âne, moutons, poules, oies)

Le verger conservatoire est un espace clos composé de 46 pommiers plantés entre 1981 et 1986 et ne fait l'objet d'aucune valorisation à ce jour.



Le lavoir se trouvant en bordure d'une des deux mares du village, les deux fours à pain et le puits font l'objet d'une médiation (visite libre ou guidée) grâce au sentier d'interprétation du village.

- un espace pour pique-niquer, équipé de tables et bancs.
- Cinq espaces de verdure se situant en bordure de village et l'espace du marché doté de bornes électriques

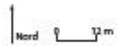


## Plan du village de Kerhinet



- Légende.....**
- panneau d'accueil interactif
  - panneau d'accueil randonnée
  - information patrimoine
  - tables de pique nique
  - vente de produits du terroir tous les jeudis d'été

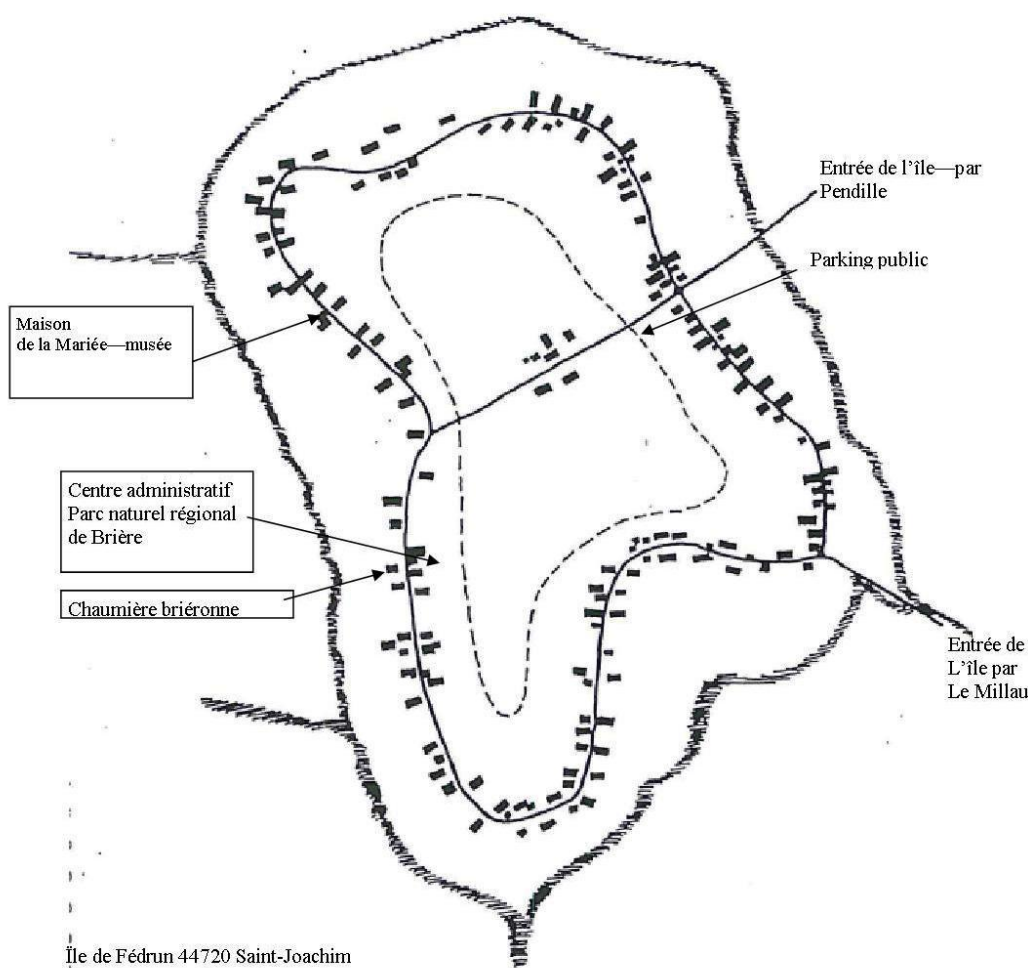
Cartographie : Julien SANSON - juillet 2012  
Création photos : Jérôme LIBAULT / Julien SANSON



## 7. Annexe 2- L'île de Fédrun et les locaux proposés

Le Syndicat mixte du Parc dispose également de plusieurs espaces sur l'île de Fédrun sur la commune de Saint Joachim.

- Un espace muséographique, la Maison de la Mariée dédié aux activités traditionnelles de confection des parures de mariées. Ce lieu peut se prêter à l'organisation d'ateliers et de démonstrations de savoir faire en lien avec les thématiques du musée...
- Le centre de documentation du Centre administratif du Parc
- La chaumière briéronne, située face au centre administratif. Elle comprend deux salles en rez-de-chaussée respectivement de 23 m<sup>2</sup> et 20 m<sup>2</sup> et à l'étage d'un espace mansardé sous le toit de chaume apparent d'une surface de 20 m<sup>2</sup>. Elle présente l'intérieur d'une chaumière du 19<sup>ème</sup> siècle et un film « Brière et Briérons » sur la vie des habitants de Brière en 1947. Ces lieux peuvent aussi servir d'appui à l'organisation d'animations.
- Les espaces extérieurs du centre administratif.



## **8. Annexe 3 : Principes de sécurité des animations**

---

### **8.1. Principes généraux à toutes les animations**

- Au plus tard la veille de l'animation, l'animateur annule la sortie en cas de :
  - conditions météorologiques exceptionnelles empêchant la tenue de l'animation,
  - raison personnelle majeure de la part de l'intervenant,
  - si le nombre d'inscrits est inférieur à 5 personnes.

Prévenir impérativement la Maison du Parc en temps voulu afin d'informer les personnes inscrites de l'annulation.

- S'il s'agit d'une animation destinée aux enfants, préciser dans le descriptif qu'elle ne peut avoir lieu sans la présence d'un adulte accompagnateur.

### **8.2. Animations en plein air ne nécessitant pas d'aménagement**

A minima une Formation professionnelle aux premiers secours doit avoir été suivie par l'intervenant.

A défaut pour ce type de sortie, l'intervenant, qu'il soit bénévole ou non, même s'il a une expérience de terrain reconnue, doit s'adjoindre un accompagnant qualifié.

Le rôle de chacun doit être bien établi à l'avance entre les deux personnes.

### **8.3. Rappel des règles de base de l'animation en plein air :**

Pour les randonnées proposées, s'en tenir à des randonnées courtes et faciles, contenant des pauses nombreuses d'interprétation des milieux naturels ou du patrimoine et n'excédant pas 10 km.

L'appellation « balade » est gardée pour des randonnées de moins de 5 km.

L'organisateur de la balade, c'est-à-dire celui ou celle qui va préparer, guider ou co-accompagner la sortie s'engage à :

- Repérer impérativement l'itinéraire à une date proche de l'animation, y compris sur un chemin balisé.
- Demander les autorisations de passage si nécessaire.
- Au départ, vérifier discrètement l'équipement adéquat des participants, chaussures adaptées, chapeau, eau, et leurs capacités physiques (enfants trop jeunes ou personnes très âgées par exemple) quitte à refuser une personne si vous jugez que son équipement ou ses capacités physiques ne lui permettront pas de participer en toute sérénité à l'animation.
- Prévoir un téléphone portable (chargé !)
- Le n° de portable utilisé doit être connu de la Maison du Parc.
- Toujours attendre les retardataires lors des bifurcations ou croisements d'itinéraires.

- Si l'animation prévue doit finir à la nuit tombante, porter des vêtements clairs.
- Garder à l'esprit les règles élémentaires de sécurité car votre responsabilité peut être reconnue si la preuve est faite :

- d'un défaut d'organisation
- d'une faute de surveillance
- d'une erreur d'appréciation d'un risque encouru (attention à la difficulté de l'activité, à l'âge des participants)
- d'une absence de conseils

- Tout animateur doit avoir à sa disposition les coordonnées actualisées des services de secours (pompiers, gendarmerie, centre anti-poison, SAMU...)

- Pensez à vous équiper d'une petite trousse de premier secours à garder dans le sac à dos.

Toutes les randonnées et balades auront pour point de départ soit la Maison du Parc à Kerhinet, soit le Centre administratif du Parc à Fédrun.

- **Autres animations en plein air :**

- Dans le cadre d'une démonstration en plein air sans aménagement particulier mais nécessitant un outillage à risque, toutes les précautions de sécurité du public, notamment en matière de distance, sont mises en pratique. (ex : forge, débardage, manipulation d'animaux, de ruches...)

## 8.4. Animations en salle

- **Préparation**

- Avant l'animation, organiser la pièce.
- Vous assurez du bon fonctionnement des équipements à utiliser (branchements, aération, chauffage éventuel, repérer les issues de secours le cas échéant).
- Vous assurez du bon fonctionnement du matériel utilisé lors des conférences : vidéo projecteur, écran, ordinateur portable...
- Tout matériel utilisé lors des animations doit être en parfait état de fonctionnement.
- En aucun cas il ne faut faire manipuler au public des outils dangereux.
- Les fournitures nécessaires à chaque participant doivent être suffisantes.
- La jauge de la salle (nombre de places) doit impérativement être connue. Elle comprend l'effectif du public admis augmenté du personnel d'animation ou d'encadrement.
- Respecter les normes maxima d'effectifs qui sont les suivantes :
  - bancs non numérotés : 1 personne par 50 cm linéaire.
  - spectacles où les gens restent debout : 3 personnes au m<sup>2</sup>
- L'animateur est couvert par son assurance responsabilité civile.

- **Pendant l'animation :**

- Annoncer l'objectif et le déroulement de l'atelier / la conférence / en introduction. Présenter le ou les intervenants.

- Prévoir une ou plusieurs pauses.
- Communiquer de façon claire, être à l'écoute des participants.
- Pendant une animation recevant un public nombreux (spectacle, conférence) une personne qualifiée (secouriste par exemple) surveille la salle et veille à ce que les allées nécessaires en cas d'évacuation restent libres.

### **8.5. Expositions**

- L'exposant a connaissance des exigences liées aux normes sur la réaction au feu des matériaux et les respecte. (classement normalisé de M0 à M 4 de réaction au feu)

## **9. Annexe 4 : Contenu du dossier de candidature**

---

Le dossier de candidature devra impérativement comporter les éléments suivants :

### **9.1. Descriptif du projet**

- **Intitulé du projet**

Préciser l'intitulé du projet qui sera utilisé dans le cadre de la communication autour de l'animation. Il doit donc être relativement court, tout en étant suffisamment explicite, et donner envie de s'inscrire.

- **Intervenant(s)**

Préciser les noms et qualités des personnes qui interviendront physiquement lors de l'animation.

- **Public cible**

Préciser le public cible de l'animation (enfants, grand public, public averti, public passionné, professionnel,...)

- **Durée de l'animation**

Préciser la durée de l'animation

- **Calendrier**

Préciser les éléments liés au calendrier de l'animation :

- existence de date ou période impérative indispensable au bon déroulé du projet
- capacité d'adaptation du projet à un calendrier négocié pour assurer une programmation cohérente
- possibilité de réalisation de l'animation plusieurs fois dans l'année

- **Déroulé de l'animation**

Décrire le déroulement de l'animation de la manière la plus détaillée possible.

- **Mobilisation des équipements du Parc**

Préciser clairement les sites, les bâtiments, les équipements mobilisés.

- **Objectifs pédagogiques au regard de la charte du Parc**

Préciser les objectifs pédagogiques de l'animation proposée.

- **Eco responsabilité de l'animation**

Préciser la prise en compte de l'éco responsabilité dans la proposition d'animation.

- **Plan de financement**

Le cas échéant, préciser le plan de financement de l'animation, notamment le(s) prix de la prestation pour les participants.

Il est rappelé que le Parc naturel régional de Brière n'apporte aucune participation financière dans le cadre de cet appel à projet et que les budgets des animations doivent donc être équilibrés par des financements extérieurs ou par le paiement de la prestation par les participants.

## **9.2. Références des porteurs de projet**

- **Justificatif juridique**

- Le candidat devra joindre au dossier de candidature un justificatif juridique (statut pour les associations et extrait Kbis pour les entreprises.)
- Le candidat déclare être à jour de toutes ses obligations légales en signant le document présenté en annexe 2.

- **Références**

- Le porteur de projet transmettra tout document qu'il juge utile pour démontrer ses capacités d'interventions.

## **9.3. Contacts pour vous aider à répondre à l'appel d'offre**

Le Parc naturel régional est également là pour vous aider à construire vos projets, notamment pour renforcer leur dimension partenariale.

N'hésitez pas à contacter :

- Aurélie Launay, chargée de mission culture, coordinatrice des projets situés à Fédrun
- Anne-Laure Blouet, chargée de mission tourisme, coordinatrice des projets situés à Kerhinet